

BERCY 3  
10, RUE DU CENTRE  
93464 NOISY-LE-GRAND CEDEX  
Standard : (+33) 1 57 33 99 00

# **MODALITES DE FACTURATION DES REGIES PUBLICITAIRES AVEC UN ANNONCEUR PUBLIC APPARTENANT A L'ÉTAT**

## SOMMAIRE

Résumé .....	2
1 Introduction .....	3
1.1 Les acteurs .....	3
1.2 Gestion des factures des marchés publicitaires avec délégation auprès d'une agence Média .....	3
2 Mode opératoire pour les factures de regie publicitaire .....	5
2.1 Schéma de facturation .....	6
2.2 Paramétrage à réaliser dans Chorus Pro .....	6
2.3 Echange des factures via Chorus Pro .....	9
3 Bonnes pratiques .....	10
3.1 Attestation de mandat .....	10
3.2 Utilisation des numéros d'engagement .....	10
3.3 Traitement des factures « parasites » .....	10
4 Annexe : modèle recommandé d'attestation de mandat .....	11

## RESUME

Le présent document présente les étapes à suivre et les bonnes pratiques à appliquer dans le cadre d'un marché publicitaire avec une agence média mandataire payeur. Il est destiné aux trois partenaires d'un marché publicitaire : l'annonceur, l'agence média et la régie publicitaire.

Ce document traite uniquement le cas de l'annonceur appartenant à l'Etat (ministères et services déconcentrés).

## 1 INTRODUCTION

Lorsque l'agence média a reçu délégation de l'annonceur et agit en tant que mandataire d'un marché, elle hérite de l'obligation de réception des factures dématérialisées à laquelle est soumis l'annonceur.

Les agences médias, dans ce cas, doivent être en capacité de recevoir via Chorus Pro les factures émises par les différentes régies publicitaires.

L'annonceur doit prendre connaissance de ces factures qui seront gérées et payées par l'agence média.

### 1.1 Les acteurs



### 1.2 Gestion des factures des marchés publicitaires avec délégation auprès d'une agence Média

Dans Chorus Pro, seule une entité (structure) de type public peut recevoir des factures. Ainsi, l'agent de l'agence Média en charge du traitement de ces factures doit avoir accès à un SIRET et un code service spécifique, dédiés à la réception de ces factures.

L'utilisateur de l'agence média sera donc rattaché à au moins deux structures sur Chorus Pro :

- celle de l'agence média afin d'intervenir en tant que fournisseur (pour les factures de fournitures et service),
- celle de la structure de l'annonceur afin de pouvoir réceptionner et gérer les factures émises par la régie publicitaire.

Cette modélisation permet de mettre en œuvre l'obligation légale et maintenir l'étanchéité de périmètre entre :

- toutes les factures reçues par une entité publique qui doivent être gérées et payées par cette dernière et,
- les factures reçues dans le cadre d'un marché publicitaire qui doivent être gérées et payées par son mandataire (agence média).

A charge de l'annonceur d'identifier cette structure dédiée. Un gestionnaire interne sera désigné comme Gestionnaire Principal et devra :

- Gérer les demandes de rattachement des gestionnaires secondaires et des différentes agences médias mandataires (<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/introduction-a-la-gestion-des-structures-et-des-services-utilisateurs>).
- Gérer les éventuelles factures envoyées à tort au service dédié à l'Agence média.

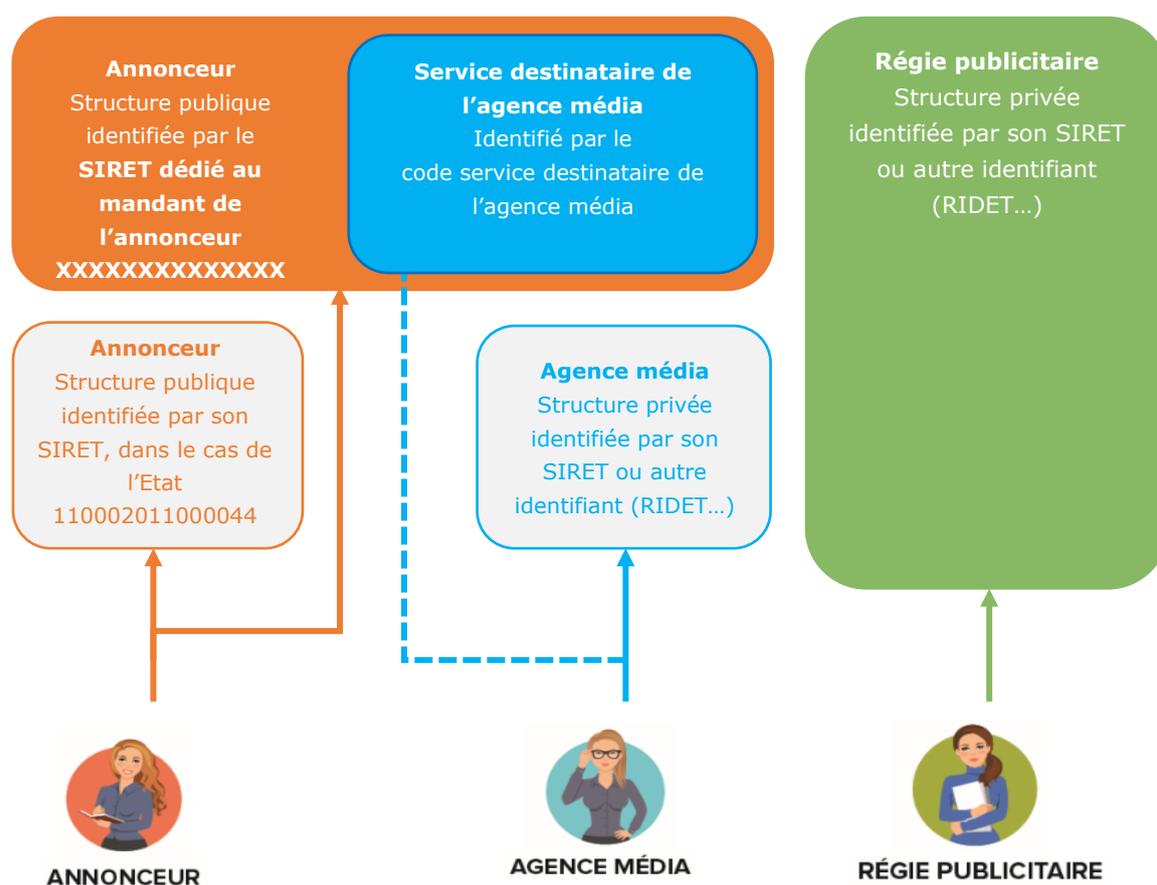
Nous traiterons dans la suite de ce document des modalités propres à la facturation de régie publicitaire avec agence média mandataire et annonceur rattaché à l'Etat. Dans le cas où l'Annonceur est un service de l'Etat, afin de traiter les factures des agences média mandataires payeur, l'annonceur devra :

- Créer une structure mandante avec un SIRET dédié ;
- Créer un service dédié au sein de cette structure pour héberger les utilisateurs de l'agence média, en tant que destinataire des factures. Un service doit être créé pour chaque agence, cf. nomenclature GLN ci-après.

## 2 MODE OPERATOIRE POUR LES FACTURES DE REGIE PUBLICITAIRE

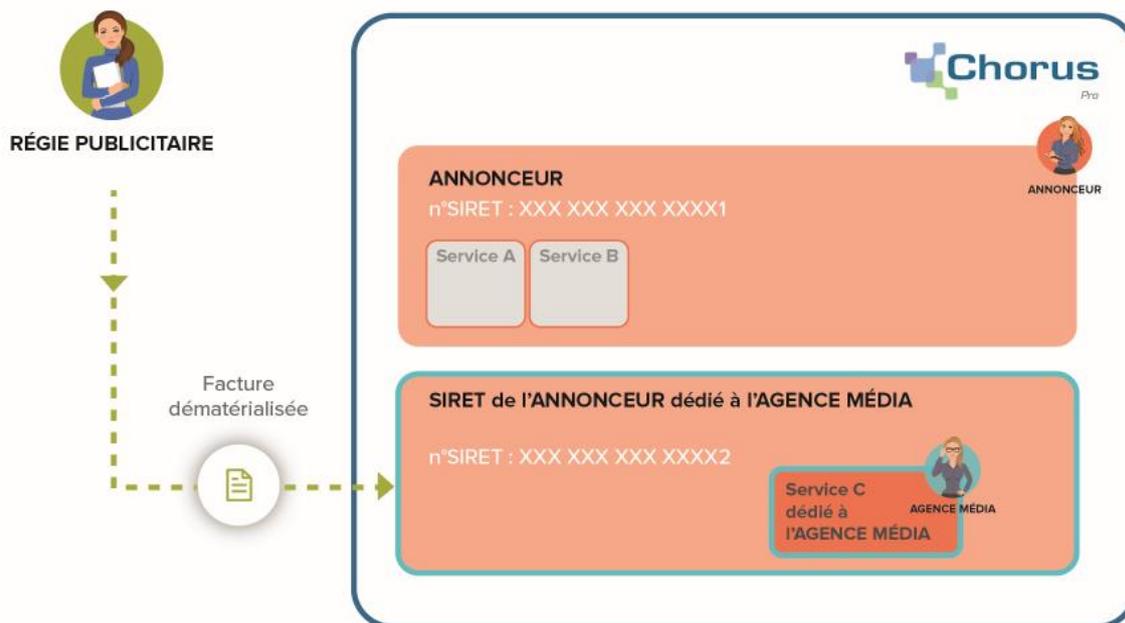
Le paramétrage et les étapes décrits ci-après sont à réaliser pour la transmission de la facture de la régie publicitaire vers l'agence média lorsque celle-ci a été mandatée par l'annonceur pour la gestion complète de la campagne, incluant le contrôle et le paiement des factures d'achat d'espace de la régie.

Le schéma ci-dessous présente le schéma des structures et services à avoir dans Chorus Pro pour l'ensemble des acteurs concernés :



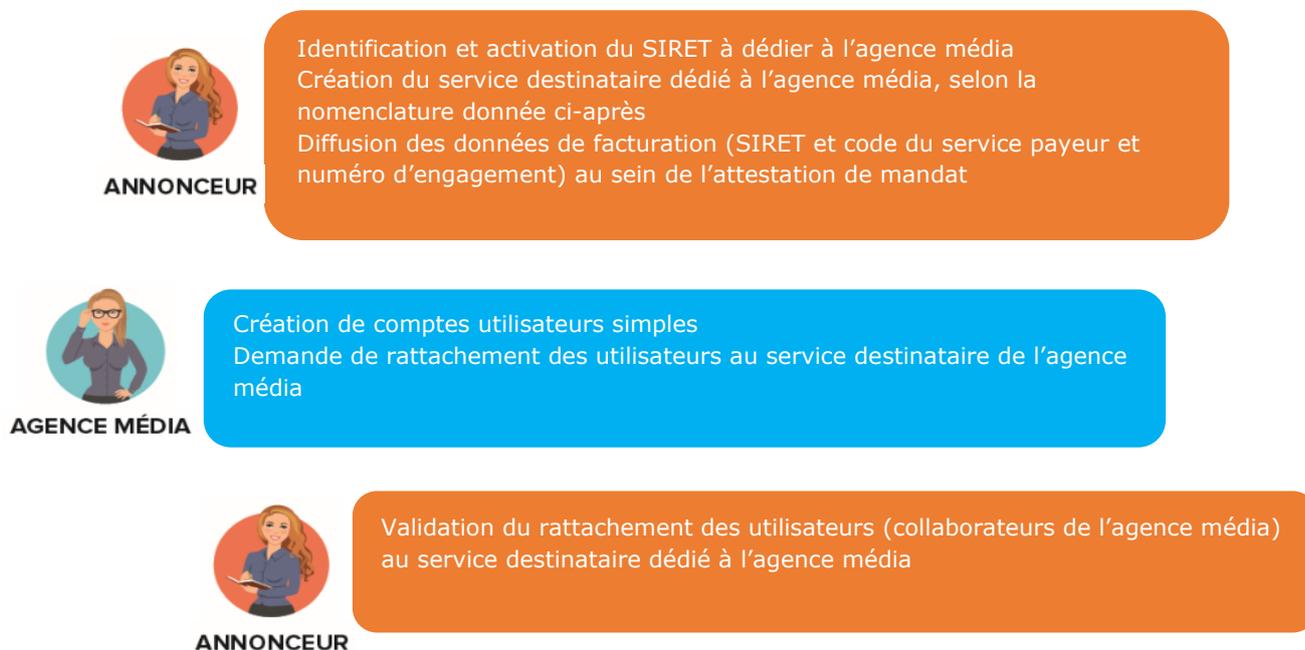
- **SIRET de l'annonceur** : Dans le cas Annonceur Etat, le SIRET de l'annonceur est le SIRET de l'Etat (11000201100044);
- **identifiant de l'agence média** : l'identifiant de la structure privée qui assure le rôle d'agence média mandatée par l'annonceur (SIRET, RIDET, ...);
- **identifiant de la régie publicitaire** : l'identifiant de la structure privée qui assure le rôle de régie publicitaire ;
- **SIRET mandant de l'annonceur** : le SIRET dédié à la réception des factures des régies. La raison sociale de la structure mandante de l'annonceur doit être renommée de la manière suivante : « **Réservé aux marchés de régie publicitaire ([Annonceur])** » ;
- **service destinataire de l'agence média** : le service, hébergé sur le **SIRET mandant de l'annonceur**, qui est dédié aux opérateurs de l'agence média et à destination duquel sont envoyées les factures de la régie publicitaire

## 2.1 Schéma de facturation



## 2.2 Paramétrage à réaliser dans Chorus Pro

Le schéma ci-après décrit les 3 étapes du paramétrage à mettre en place. Les acteurs à ce stade sont l'annonceur et l'agence média mandataire.



### 2.2.1 Identification du SIRET et création du service dédié à l'agence

Le ministère ou service déconcentré identifie un SIRET et demande son activation par sollicitation afin de pouvoir l'utiliser uniquement pour les marchés de régie publicitaire avec agence média mandataire.

Le ministère ou service concentré crée le service dédié à l'agence en respectant la nomenclature suivante. Cette nomenclature est connue et partagée dans le milieu des agences média (nomenclature GLN) et permet à chaque agence de se reconnaître au sein des différents SIRETS dédiés :

	<b>Agences médias</b>	<b>Code service</b>
1	AAMI - GOOD ANGEL	AG3770003414834
2	AAMI- ANACROUSE	AG3770003414964
3	AAMI- MBD	AG3770003414858
4	AAMI- MEDIATRACK	AG3770003414865
5	AAMI- TBBM CLIMATS	AG3770003414872
6	AAMI-ECRAN MEDIA	AG3770003414377
7	AAMI-GDA	AG3770003414667
8	AAMI-MY MEDIA	AG3770003414353
9	AAMI-SCM PREMIUM	AG3770003414360
10	AAMI-FABERNOVEL	AG3770003415480
11	ADMIRE SA	AG3770003414919
12	ADWANTED	AG3770003415220
13	AEGIS	AG3770003414193
14	AEGIS- VIZEUM France	AG3770003414469
15	AEGIS-CARAT France	AG3770003414476
16	AEGIS-CARAT FUSION IDF	AG3770003414421
17	AEGIS-CARAT FUSION MEDITERRANEE	AG3770003414438
18	AEGIS-CARAT FUSION NORD	AG3770003414445
19	AEGIS-FLUOR	AG3770003414452
20	AEGIS- DENTSUX France	AG3770003415510
21	AEGIS- IPROSPECT France	AG3770003415503
22	BIPMOD POWERFUL	AG3770003415077
23	CLIMATS	AG3770003415114
24	HAVAS MEDIA -AGENCE 79	AG3770003415527
25	DCMN	AG3770003415237
26	GROUP M France	AG3770003415480
27	GROUP M - MEDIACOM	AG3770003414148
28	GROUP M - MEDIALIST	AG3770003414827
29	GROUP M - MINDSHARE	AG3770003414155
30	GROUP M - MAKUITY	AG3770003414100
31	GROUP M- CUBING	AG3770003414896
32	GROUP M- GENERATION MEDIA	AG3770003414551
33	GROUP M -MEDIA INSIGHT	AG3770003415206
34	GROUP M -THE & PARTNERS	AG3770003415251
35	GROUP M- WAVEMAKER/KR MEDIA	AG3770003415435
36	GROUP M- WAVEMAKER/MEC	AG3770003415442
37	GROUP M- WAVEMAKER/MAXUS	AG3770003415459

	<b>Agences médias</b>	<b>Code service</b>
38	GROUP M- WAVEMAKER/THELAB	AG3770003415466
39	HAVAS - 6 AGENCE MEDIA	AG3770003415275
40	HAVAS -ARENA	AG3770003414544
41	HAVAS- BUSINESS SA	AG3770003414971
42	HAVAS DIGITAL	AG3770003414520
43	HAVAS -LES GAULOIS	AG3770003415213
44	HAVAS MEDIA	AG3770003414537
45	HAVAS- OPERATING MEDIA SYSTEM	AG3770003414988
46	HAVAS-MEDIAOPERATOR	AG3770003414995
47	HAVAS -ALL RESPONSE MEDIA	AG3770003415381
48	HAVAS MEDIA -AGENCE 79	AG3770003415527
49	LIBRE ECHANGE	AG3770003414124
50	LOW COST MEDIA	AG3770003415107
51	MEDIABRANDS	AG3770003414384
52	MISSION MEDIA	AG3770003414513
53	NEO@OGILVY	AG3770003414902
54	O CONNECTION	AG3770003414506
55	OMG	AG3770003414261
56	OMG - RE MIND	AG3770003415268
57	OMG-FUSE	AG3770003414582
58	OMG-OMD	AG3770003414605
59	OMG-PHD	AG3770003414599
60	PROCHEO	AG3770003415060
61	PUBLICIS - ARC	AG3770003415336
62	PUBLICIS ACTIV France	AG3770003415282
63	PUBLICIS CONSEIL	AG3770003415299
64	PUBLICIS CONSULTANTS France	AG3770003415350
65	PUBLICIS EVENTS	AG3770003415343
66	PUBLICIS -RESOURCES	AG3770003415152
67	PUBLICIS- VIVA TECHNO	AG3770003415312
68	PUBLICIS-SCAP	AG3770003415329
69	PUBLICIS MEDIA - PERFORMICS	AG3770003415404
70	PUBLICIS MEDIA -SPARK FOUNDRY	AG3770003415411
71	PUBLICIS - PUBLICIS ETO	AG3770003415473
72	REPEAT	AG3770003414780
73	SELF MEDIA	AG3770003415039
74	SW CONSEIL	AG3770003415183
75	THE MEDIAWORKSHOP	AG3770003414797
76	VIVAKI- FMCG	AG3770003414957
77	VIVAKI PERFORMANCES	AG3770003415091
78	VIVAKI- ZENITHOPTIMEDIA	AG3770003414216

	<b>Agences médias</b>	<b>Code service</b>
79	VIVAKI-FUEL@VIVAKI	AG3770003414926
80	VIVAKI-STARCOM	AG3770003414223

## 2.3 Echange des factures via Chorus Pro



### 2.3.1 Réception, gestion et paiement de la facture émise par la régie

L'agence média, lorsqu'elle agit dans le cadre d'un mandat, aura les mêmes obligations de traitement de facture dans Chorus Pro que l'annonceur public.

Le guide utilisateur suivant décrit l'ensemble des étapes de traitement d'une facture dans Chorus Pro : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/traiter-une-facture/>

Traiter une facture dans chorus pro revient à :

- Modifier son « état » ou « statut » de traitement.
- Ajouter un commentaire permettant à l'émetteur de traiter la facture le cas échéant

Suite à l'expérimentation menée, il est recommandé l'utilisation des statuts suivants :

<b>Statut utilisé par le gestionnaire de l'agence média</b>	<b>Information à prendre en compte par la Régie</b>
Mise à disposition du destinataire : statut par défaut	La facture a bien été déposée et est en cours de traitement
A recycler : l'émetteur a utilisé un SIRET, code service ou numéro d'engagement erroné	La même facture doit être renvoyée avec les bonnes informations (SIRET, code service ou numéro d'engagement juridique)

Rejetée : l'agence ne peut pas traiter la facture	Une nouvelle facture doit être envoyée avec les informations correctes
Suspendue : il manque une pièce jointe complémentaire à la facture	La même facture doit être renvoyée avec la pièce jointe complémentaire
Comptabilisée	La facture a été validée par l'Agence
Mise en paiement	La facture a été payée

### 3 BONNES PRATIQUES

#### 3.1 Attestation de mandat

L'attestation de mandat est un document contractuel, **obligatoire au regard de la Loi Sapin**, signé par l'annonceur reprenant les principaux éléments du mandat donné à l'agence média. Ce document doit être envoyé aux régies AVANT réservation de l'espace.

L'information des SIRET des parties concernées est **obligatoirement** mentionnée dans l'attestation de mandat, dont le modèle de document a été revu dans le périmètre de l'expérimentation pour fiabiliser la collecte de ces données nécessaires au bon fonctionnement du processus, incluant les données de facturation (SIRET et code du service payeur et engagement, selon le paramétrage).

Vous trouverez en annexe un modèle d'attestation de mandat dont l'utilisation est recommandée.

#### 3.2 Utilisation des numéros d'engagement

Les numéros d'engagement sont des données générées par l'annonceur public. Ils doivent être nécessairement renseignés dans la facture de l'agence média à destination du service exécutant de l'annonceur au sein du SIRET de l'Etat. En l'absence de ce paramètre, la facture est automatiquement rejetée.

En revanche, le numéro d'engagement n'est pas une donnée obligatoirement requise pour la facturation entre la régie et l'agence média.

Cependant, le renseignement de cette information est fortement recommandé pour ce cas d'utilisation, car il permet :

- Le rapprochement des factures de régie avec les factures et appels de fonds de l'agence média
- La rigueur dans l'émission des commandes avec le respect du processus métier idéal
- La réduction des délais de traitement (l'agence n'aurait plus besoin de réaliser le rapprochement de manière manuelle)

Le paramétrage obligatoire de cette donnée doit faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes au marché et les différents numéros d'engagement (bon de commande) doivent être partagés avec les régies afin que celles-ci puissent déposer les factures.

#### 3.3 Traitement des factures « parasites »

Afin de dissuader un autre fournisseur d'envoyer une facture par erreur à l'entité dédiée à l'agence média, il est fortement recommandé de modifier le libellé de cette structure au moment de son activation. Vous pouvez utiliser le libellé suivant, retenu par le groupe de travail en charge de l'expérimentation :

- « **Réservé aux marchés de régie publicitaire ([Annonceur])** ». Exemple : **Réservé aux marchés de régie publicitaire (MINARM)**.

Par ailleurs, malgré cette précision apportée au libellé, il est toujours possible que le service créé spécialement pour l'agence média soit destinataire de factures d'autres fournisseurs. Dans ce cas, le Gestionnaire Principal désigné pour la structure mandante de l'annonceur (ministère ou service déconcentré) doit recycler ces factures.

#### 4 ANNEXE : MODELE RECOMMANDE D'ATTESTATION DE MANDAT

### ATTESTATION DE MANDAT

*L'attestation de mandat doit être établie par l'annonceur sur papier entête de la société et transmis à la régie en original.*

#### Nous soussignés

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Siège social : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

#### Attestons avoir mandaté

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Siège social : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

Dûment habilité(e) a l'effet des présentes, ci-après dénommée « le Mandataire ».

Pour effectuer en notre nom et notre compte auprès de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### Les missions suivantes :

- Achat d'espace
- Réservation d'espace
- Signature du bon de commande (y compris par EDI Publicité)
- Signature du contrat commercial
- Gestion et suivi du bon de commande
- Gestion et le contrôle de la facturation
- S'assurer du paiement des factures à bonne date

Sur la période suivante : du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

#### Sur les supports suivants :

- tous les supports de la régie (dont digital)
- les supports suivants (les lister) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Sur les produits suivants :**

- tous les produits
- les produits suivants (les lister) :

---

---

---

---

Nous notifierons aux régies, par lettre recommandée avec accusé de réception, toute modification ou résiliation du contrat de mandat survenant en cours d'année.

**Règlement des factures, par le Mandataire, aux références ci-après :**

**SIRET :**

**Code service :**

**Numéro d'engagement juridique :**

Pour la réception des factures, qui seront établies à notre nom, l'original nous sera envoyé et un double, certifié conforme à l'original, sera envoyé au Mandataire.

La transmission sur format dématérialisé via Chorus Pro remplace l'envoi en format papier à l'ensemble des destinataires, elle tient notamment lieu de transmission à l'annonceur en application du dernier alinéa de l'article 20 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Nous reconnaissons expressément que tout paiement effectué entre les mains du Mandataire ne nous libère pas de nos obligations vis-à-vis des régies.

Nous attestons avoir donné mandat spécial au Mandataire à l'effet d'encaisser auprès des régies, en notre nom et pour notre compte, le montant des avoirs établis par ces régies. Nous reconnaissons expressément que le paiement desdits avoirs au Mandataire par les régies à un effet libératoire et que nous assumerons seuls les risques de défaillance ultérieure du Mandataire.

Nous reconnaissons que le Mandataire n'est en aucun cas du croire des règlements aux régies des ordres de publicité passés en notre nom et pour notre compte.

Nous déclarons avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, des Conditions

Commerciales et/ou tarifaires de ces régies applicables en 2019 et en acceptons expressément les dispositions et déclarons garder confidentiels entre les parties signataires les documents, informations, conditions échangées au titre des investissements effectués en 2019.

**Fait à** \_\_\_\_\_

**Le** \_\_\_\_\_

**Annonceur**

Signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

**Mandataire**

Signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »